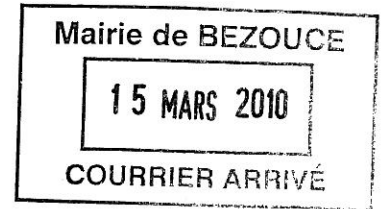


Ecole A.Daudet  
30320 Bezouze

FJ



### Rapport du conseil d'école du 2 mars 2010

Notre second conseil d'école s'est tenu le mardi 2 mars  
Nous avons abordé et développé les points suivants de l'ordre du jour :

#### Nomination des secrétaires de séance:

Mlle Blasco . Mme Maury.

#### Poste d'Assistante de vie scolaire

Mr Colomba remercie les parents d'élèves et la mairie pour leurs courriers qui ont contribué à l'obtention du poste d'AVS sur l'école .C'est Mme Ludivine Boulfroy qui assure depuis le 15/12/2009 la fonction d'assistante de vie scolaire.Le fonctionnement en demi classe , notamment pour l'usage de la salle informatique , a repris depuis le mois de janvier.

#### Rappel de certains points du règlement intérieur :

Suite aux comportements observés par certains élèves et certains parents , Mr Colomba rappelle les articles 12 et 13 du règlement intérieur et 3.1 du règlement départemental.

Art 12 : Les récréations permettent aux enfants de donner libre cours à leurs besoins de mouvement et leur activité ludique.Elles offrent , en outre de multiples occasions de se concerter , de s'organiser , de s'entraider , de se contrôler , de se surpasser. Ils doivent le faire dans un esprit de camaraderie et de solidarité et éviter les discussions vives , les querelles et les disputes. Les jeux ne seront jamais pratiqués avec brutalité , ni surtout méchanceté.

Art 13 : En cas d'accident ou d'indisposition , l'enfant blessé ou malade , même légèrement , doit immédiatement prévenir les maîtres de service , au besoin ses camarades doivent le faire pour lui.

Art 3.1 du règlement départemental : Tout adulte de la communauté éducative s'interdit tout comportement , geste ou parole, qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même les élèves , comme leurs familles , doivent s'interdire tout comportement , geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de tout adulte de la communauté éducative et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Mr Colomba insiste sur le fait qu'il faut absolument avertir l'enseignant responsable de la surveillance et rappelle aux parents que les paroles des enfants doivent toujours être confrontées à celles des autres afin de recueillir toutes les versions d'un événement avant de prendre une quelconque décision.

#### Budget municipal de fournitures scolaires et subventions à l'association USEP Bezouze:

Mr Colomba fait part du courrier envoyé en mairie le 12/01/2010 concernant des précisions sur le montant des subventions pour l'achat de fournitures scolaires , la subvention à l'association USEP de l'école ainsi que l'achat d'équipement informatique .

Mr le maire fait lecture du courrier réponse .

Fournitures scolaires: Le montant par an et par enfant était de 41 € . Pour 2010 , pas de

## Ordre du jour des parents d'élèves:

-Photographie scolaire : Souhait de certains parents d'avoir des photographies individuelles. Ce sera étudié pour l'année prochaine.

- Volonté de modifier le système de tombola à gratter . Les parents proposent de refaire un loto. Les enseignants ne veulent plus se charger de son organisation . Les parents s'en chargeront ( s'ils sont en nombre suffisant ) dès l'année prochaine .
- Mr Orlhac , parent d'élève , s'étonne de la non participation des classes aux bourses minéraux et fossiles . Avec toutes les informations sur cette animation dès la prochaine rentrée , les enseignants décideront , en fonction de leur programme et de leur projet de classe, éventuellement , d'y participer.
- Idée de vente d'un CD , en fin d'année , avec toutes les photographies prises lors des sorties . Les enseignants n'y sont pas favorables. Les CD continueront à être reproduits gratuitement .Il faut trouver d'autres idées pour augmenter les recettes de l'association d'école.

Date du prochain conseil fixée au 01/06

La séance est levée à 20h30

Le directeur



Les secrétaires

